

**LE DOSSIER MEDICAL D'AMENAGEMENTS DES EPREUVES D'EXAMEN
DOIT COMPORTER**

Document 1 : Demande d'aménagement des épreuves à remplir, dater et signer par le candidat et/ou son représentant légal.

Document 2 : Informations pédagogiques sur le déroulement de la scolarité, à compléter, dater et signer par l'établissement scolaire.

Les informations médicales : (sous enveloppe cachetée)

- Certificat médical, destiné au médecin désigné par la CDAPH*, établi par un médecin ayant une bonne connaissance du handicap de l'élève et qui précise la pathologie, le traitement et les répercussions sur la scolarité et les conditions d'examen. (Comptes rendus médicaux, bilans, résultats biologiques etc...).

Eléments complémentaires indispensables : Selon le handicap

- **Déficience auditive** :
 - Un bilan audiométrique récent.
 - Précision sur le mode de communication : Orale, LSF, codeur LPC...
- **Déficience visuelle** :
 - Un bilan ophtalmologique vision de près, de loin, champ visuel et précisions sur les compensations nécessaires.
- **Trouble des apprentissages** : Entraînant une situation de handicap
 - Précisions sur l'historique des rééducations.
 - Les bilans établis selon le type de handicap :
 - Bilan orthophonique :
 - Datant de moins de deux ans.
 - Comportant obligatoirement des tests étalonnés et normés qui précisent les résultats et les écarts types.
 - Explorant : 1- Le niveau de lecture.
2- La compréhension de lecture.
3- Le niveau d'orthographe.
 - Bilans psychomoteur, d'ergothérapeute ou psychométrique même anciens, s'ils ont été établis.
 - Photocopies des 2 derniers bulletins scolaires.
 - Un devoir de français ou d'histoire rédigé en classe, corrigé par le professeur.
- **Si le candidat bénéficie d'un PAI** (Projet d'Accueil Individualisé), **PAP** (Plan d'accompagnement personnalisé) **ou PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation), **copie du ou des documents.**

Joindre une enveloppe libellée à votre nom et adresse personnelle (2 enveloppes si parents séparés).

Dossier complet à adresser au plus tard à la date de clôture des inscriptions à l'examen concerné (cachet de la poste faisant foi) à :

**DSDEN 95
SERVICE MEDICAL ELEVES
Immeuble le Président
2A, avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE Cedex**

ATTENTION : Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne pourra pas être étudié et sera renvoyé.